



Amiens, le 29 juin 2015

Section de la SOMME

Philippe DECAGNY
Secrétaire Départemental

à Monsieur l'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique
des Services de l'Éducation Nationale
de la Somme
20 Bd Alsace Lorraine
80063 AMIENS Cedex 9

Objet : Récupération horaire des titulaires mobiles

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Plusieurs collègues titulaires mobiles nous ont informés qu'ils n'auraient pas la possibilité de pouvoir récupérer les heures qu'ils ont effectuées en dépassement de leurs obligations de service d'ici la fin de la présente année scolaire, conformément au décret N°2014-942 du 20 août 2014.

En effet, il apparaît que le manque de remplaçants et/ou le nombre d'enseignants absents, vous mette dans l'impossibilité de pouvoir les autoriser à ne pas travailler sur une durée correspondant à leur dépassement.

Le SE-Unsa vous demande de vous engager, à leur octroyer ces heures de récupération dès la rentrée scolaire de septembre 2015, afin qu'ils ne soient pas lésés et puissent bénéficier de l'application des textes les concernant, et de communiquer cet engagement aux personnels concernés.

Nous n'ignorons pas les difficultés que vous rencontrez pour gérer le remplacement, même en cette fin d'année scolaire, mais nous comptons sur votre volonté d'assurer une équité de traitement de nos collègues remplaçants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, l'expression de mes salutations distinguées.

Philippe DECAGNY